

EOS 2014

REFUSONS D'ECONOMISER SUR LE DOS DES ELEVES

EOS, qu'est-ce que c'est ?

Fin juin 2013, le Conseil-exécutif a adopté le rapport sur l'examen des offres et des structures (EOS 2014) à l'intention du Grand Conseil. Le plan de mesures qu'il propose génère des allègements budgétaires compris entre 231 millions de francs en 2014 et 491 millions de francs en 2017. Ces allègements passent notamment par une réduction des services publics, des ajustements structurels et une diminution de la croissance de la masse salariale (personnel et corps enseignant du canton). A moyen terme, l'EOS se soldera par plus de 600 suppressions de postes.

Les services publics bernois ne coûtent pas plus qu'ailleurs !

Le coût des prestations publiques du canton de Berne (canton et communes) coïncide presque exactement avec la moyenne des cantons suisses. L'offre cantonale bernoise correspond donc pratiquement à la moyenne, un constat fondamentalement positif vu la complexité de notre canton. Berne supporte en effet à la fois les charges inhérentes à sa superficie (grande superficie, régions rurales et montagneuses, topographie, etc.) et à ses centres urbains (villes comme Berne et Bienne avec d'importantes exigences sociales et charges de centre urbain), ce que confirment aussi les chiffres de la péréquation financière suisse.

L'école bernoise a déjà payé un trop lourd tribut

- Depuis 15 ans, la moyenne des effectifs de classes a sensiblement augmenté
- En même temps, l'enseignement est devenu plus individualisé (élèves en difficultés, allophones, élèves à haut potentiel...) ce qui nécessite des effectif plus petit !
- En 1993, diminution du pensum obligatoire des élèves de 2 leçons
- Les diverses subventions pour les bibliothèques, les bourses, les soins dentaires et le sport ont toutes drastiquement diminuées !
- La 10^{ème} année est devenue payante (1600.- par année)
- Suppression de la 4^{ème} année de gymnase
- En 2012 : suppression d'une leçon d'enseignement obligatoire dans la partie alémanique. Les francophones, grâce à l'introduction du PER et aux interventions conjointes du SEJB et du CJB ont échappé à cette mesure.
- Suppression de nombreuses filières de formation professionnelles : celles-ci sont à présent toujours regroupées soit au niveau BEJU, voir BEJUNE. Conséquence : frais de transport plus élevé à charge des apprenants.
- A cela s'ajoutent les nombreuses diminutions pour diverses prestations. Dernier exemple en date : le travail social scolaire. Alors que la nécessité, mais surtout l'efficacité de ces interventions ont été démontrées à Bienne depuis quelques années, le Grand Conseil – une fois de plus – ne tient pas ses engagements vis-à-vis des communes. Au lieu des 30% promis par le canton, ce ne seront plus que 10% au final. Qui paiera la différence ? Les communes évidemment, autrement dit l'ensemble des citoyens !
- L'introduction des écoles à journées continues répond à un réel besoin, puisque partout ces structures sont obligées de refuser du monde. Or, suite aux récentes décisions d'économies du Grand Conseil, l'enveloppe prévue pour soutenir ces structures ne sera pas adaptée !
- ...

Principales mesures du panier 1 (économies prioritaires) touchant les écoles :

(chiffres en millions de francs)

	2014	2015	2016	2017
Réduction du soutien aux élèves surdoués	0,00	1,00	2,50	2,50
Réduction du nombre d'options spécifiques au gymnase	0,10	0,30	0,40	0,40
Diminution de la durée des cours de musique instrumentale dans les gymnases	0,30	0,90	0,90	0,90
Diminution de la contribution versée à la HEP-BEJUNE	0,00	0,50	0,50	0,50
Modification de l'offre et des structures de l'orientation professionnelle	0,00	0,50	0,80	1,00

Or, la Commission des finances du Grand Conseil veut réaliser des économies supplémentaires en augmentant encore les effectifs des classes à l'école obligatoire.

Pourtant, la taille moyenne des classes est passée de 17,81 élèves en 2008 à 18,48 en 2012. Puis, à l'occasion du programme d'allègement 2012, le Conseil-exécutif a décidé parallèlement une nouvelle augmentation de la taille moyenne des classes de 0,7 élève, portant celle-ci à 19,2 élèves. La mesure prévue dans le cadre du panier 2 de l'EOS vise elle à accroître encore de 0,5 élève la taille moyenne des classes, qui **atteindrait ainsi 19,7 élèves**. Sa mise en oeuvre **engendrerait la fermeture d'environ 120 classes** dans l'ensemble du canton, compte non tenu des classes qui restent encore à fermer par suite du programme d'allègement 2012.

Cette mesure pourrait sembler menue, mais en fait toutes les classes ne pourront pas atteindre cette moyenne, qui devra être comblée par l'augmentation des effectifs de classes dans celles qui ont déjà des effectifs très haut.

Parallèlement, **le canton de Berne prône la différenciation** dans l'apprentissage ; il est par ailleurs **l'un des premiers cantons à avoir introduit l'intégration des élèves qui étaient auparavant dans les classes spéciales.**

Nul n'est tenu à l'impossible !

La difficulté d'enseigner n'est plus un mythe ; l'éducation ronge de plus en plus l'objectif premier qu'est l'instruction.

L'introduction plus ou moins heureuse des nombreuses réformes et les attentes toujours plus fortes des milieux professionnels ne sont pas compatibles avec des classes à effectif important.

Chers parents, nous avons besoin de vous pour défendre une école qui est encore de qualité.

Refusons toutes nouvelles économies sur le dos des enfants, nos enfants qui représentent l'avenir de notre société.